

Fête du droit 2020 « Voyage et Droit »

Du 9 au 13 mars 2020

Concours photo « Ton code voyage »



Article 1

A l'occasion de l'édition 2020 de la Fête du droit, ayant pour thème « *Voyage et Droit* », la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Nantes organise un concours photo intitulé « *Ton code voyage* ».

Article 2

Ce concours est ouvert aux étudiants et aux personnels de la Faculté de Droit et des sciences politiques de Nantes, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Chaque participant peut soumettre une œuvre et une seule.

Le concours est ouvert **du 15 janvier 2020 au 2 mars 2020**.

Les œuvres reçues seront ensuite exposées dans la Faculté de Droit et des Sciences politiques.

Article 3

Les œuvres seront évaluées sur leur valeur technique, artistique et symbolique par le jury.

Deux catégories de prix seront décernées au sein de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques :

- **Prix du jury :**

1 œuvre sera récompensée.

Le jury se réunira le **9 mars 2020** pour décerner le prix et proclamera les résultats à 18 heures.

- **Prix du public :**

1 œuvre sera récompensée.

Le public pourra voter du **3 mars** au **9 mars 2020** jusqu'à 12h00 (une urne sera disponible à l'accueil).

- **Prix national de la Fête du droit :**

Les trois meilleurs clichés retenus seront envoyés à un jury national le **10 mars**. Ils seront mis en compétition avec ceux des étudiants et personnels des autres universités participantes et publiés sur le site fetedudroit.fr. Ce jury déterminera les 3 meilleurs clichés présélectionnés et en informera les lauréats le 12 mars. Ils pourront par ailleurs se voir proposer la publication de leur photo chez un ou plusieurs partenaires éditeurs sous format papier ou numérique.

Article 4

L'œuvre présentée peut être une photo ou un photomontage, au besoin retravaillé par logiciel.

Le fichier, de format .jpg, doit être d'une définition minimale de 4.000 x 3.000 pixels (300 dpi minimum) et permettre une impression en 40x60 cm.

Le fichier doit être accompagné d'un titre.

Article 5

L'œuvre devra être adressée et parvenir au secrétariat du décanat de la Faculté de Droit et des Sciences politiques au plus tard **le 2 mars 2020** (17h00).

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter du concours tout envoi incomplet.

La participation peut être faite :

- **Soit par courrier** à

Faculté de Droit et des sciences politiques

Secrétariat du décanat

Concours Photo « Ton code voyage »

Chemin de la Censive du Tertre

BP 81307 - 44313 Nantes Cedex 3

- **Soit déposé** auprès de :

Madame Angèle PAUL - secrétariat du décanat (bureau 321)

L'envoi ou le dépôt devra comporter :

- Un CD ou une clé USB comprenant le fichier au format jpg. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »
- Une feuille séparée comportant nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude pour les étudiants, le titre de l'œuvre.
- Une copie de la carte étudiant / professionnelle ou de la carte d'identité.

- **soit adressé par mail** à :

secretariat-doyen.droit@univ-nantes.fr

en indiquant comme objet : « participation au concours photo »

L'envoi devra comporter :

- Le fichier au format jpg. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »,
- Un fichier (format Word ou Open Office) comportant nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude, le titre de l'œuvre,
- Une copie de la carte étudiant/professionnelle ou de la carte d'identité (format pdf ou jpg).

Article 6

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre proposée. Cette œuvre doit être inédite. Tout plagiat, même partiel élimine d'office la participation. L'auteur doit veiller à ne pas porter atteinte par son œuvre au droit à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur l'œuvre présentée.

Article 7

Chaque auteur reconnaît et accepte qu'en participant au concours et en envoyant son œuvre, il cède ses droits d'auteur, renonce à l'intégralité de ses droits de reproduction et de représentation et en autorise l'usage, l'impression et la diffusion gratuitement, pour un usage non commercial et dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'œuvre (droit moral), en édition, sur le web, par la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Nantes.

Article 8

Les responsables du concours se réservent le droit de retirer les œuvres qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste ou discriminant. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury et/ou des responsables du concours, en cas de suppression d'une œuvre jugée irrecevable.

Article 9

Les prix suivants seront attribués aux lauréats :

- Prix du jury : 1 prix d'une valeur de 100 euros TTC (chèque cadeau dans une librairie)
- Prix du public : 1 prix d'une valeur de 100 euros TTC (chèque cadeau dans une librairie)

Trois prix seront décernés par le jury national (1^{er} prix : 200 euros, 2nd prix : 100 euros, 3^{ème} prix : 50 euros).

Article 10

Les œuvres seront imprimées et exposées dans la Faculté. Elles seront également mises en ligne sur le site de la Faculté de Droit et des Sciences politiques.

Article 11

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.